

**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL
LORS DE LA SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2022**

Article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales : « Dans un délai d'une semaine, la liste des délibérations examinées par le conseil municipal est affichée à la mairie et mise en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe. »

- Délibération n° 22/054 - Approbation du procès-verbal du 5 juillet 2022*
- Délibération n° 22/055 - Opérations financières*
- Délibération n° 22/056 - Subvention exceptionnelle – Rencontres aux écoles*
- Délibération n° 22/057 - Amortissement des biens renouvelables - modifications*
- Délibération n° 22/058 - Frais de scolarité*
- Délibération n° 22/059 - Négociation assurance protection des agents*
- Délibération n° 22/060 - Avenant n° 2 – Convention d'abattement TFPB avec Territoire Habitat*

Affiché le : **22 SEP. 2022**

Le Maire,

Eric KOEBERLÉ

